

Habilitation Electrique Formation initiale (non électricien) BO-HO-HOV-BP

FICHE PEDAGOGIQUE

PUBLIC

Toute personne opérant dans un environnement électrique Basse et/ou haute tension et qui est amenée à exécuter des opérations d'ordre non électrique (BO, HO, HOV).
Toute personne amenée à poser et raccorder des panneaux photovoltaïques (BP)

OBJECTIF

Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication NF C 18-510 notamment dans le cadre d'opérations d'ordre non électrique.
S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leur établissement.

PRE-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

METHODE PEDAGOGIQUE

⇒ Formation

Accueil, présentation, organisation et déroulement de la formation, formalités
Formation théorique, (apports théoriques, questionnements, échanges...)
Formation pratique, (mise en situation, exercices pratiques commentés et corrigés...)
Epreuve théorique et pratique de validation
Evaluation à chaud (stagiaire)

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ⇒ Diaporama
- ⇒ Vidéo pédagogique
- ⇒ Composants et matériel électrique
- ⇒ Remise du manuel de formation
- ⇒ EPI/EPC
- ⇒ Autres supports et exercices

VALIDATION PAR FORMATEUR SPECIALISE

- ⇒ **Epreuve théorique** : contrôle des connaissances par QCM
- ⇒ **Epreuve pratique selon la réglementation** : contrôle individuel des savoirs et savoir faire
- ⇒ A l'issue de la formation, rédaction d'un avis nominatif et individuel indiquant s'il s'agit d'une formation initiale ou d'un recyclage et les symboles d'HABILITATION recommandés
- ⇒ Attestation individuelle de participation
- ⇒ Avis d'habilitation adressé à l'employeur

DUREE

⇒ Durée du module :

1 jour (exécutant)

1.5 jour (chargé de chantier) et BP

DATES



⇒ à définir :	Voir convocation
<input type="checkbox"/> LIEU	
⇒ à définir :	<input type="checkbox"/> CIFAC Session inter <input type="checkbox"/> SITE CLIENT Session intra
<input type="checkbox"/> FORMATION	

Le programme respecte le décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010 et les prescriptions de sécurité selon la nouvelle norme NF C 18-510 de janvier 2012

Dans le cadre de la formation Habilitation Electrique H0-H0V-B0 les thèmes suivants seront abordés dans le cadre de la nouvelle norme NF C 18-510 :

Module Tronc commun N°1 et les modules relatifs aux thèmes spécifiques

Notions élémentaires d'électricité :

- Qu'est-ce que l'électricité ?
- Les différentes grandeurs électriques, Volt, Ampère, Watt et leur point de mesure
- Le courant électrique et le corps humain :
- Les différentes façons de s'électrifier
- Les dangers du courant électrique ; La loi d'Ohm
- Les effets du courant électrique sur le corps humain
- Ouvrage ou installations : domaine de tension, limite et reconnaissance du matériel
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Matériel de protection individuel et collectif.
- Equipements de travail utilisés (échelle, outils à main.....) risques et mise en oeuvre
- Dispositions à prendre en cas d'accidents sur les équipements électriques
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages électriques

Module spécifique au B0-H0-H0V exécutant

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesure de prévention

Module spécifique au B0-H0-H0V chargé de chantier

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Documents : Type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesure de prévention
- Zone de travail : mise en place et surveillance

Module spécifique au BP

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Limites de l'habilitation BP : Limites, analyse des risques et mesure de prévention
- Matériels électrique de la chaine photovoltaïque, fonction, vérification de l'état
- Règles de sécurité à appliquer en cas de détérioration du matériel PV lors de la pose



**⇒ Chaque candidat doit être muni de ses EPI
(Protection faciale, Gants isolants, chaussures de sécurité, outils isolants, tenue adaptée)**





La protection des travailleurs contre le risque électrique Code du Travail Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010.

Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R. 4544-10: Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'employeur délivre, maintien ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

